

## Abonnement bulletin **Performance Fruits & Légumes®**

### Sécuriser

#### Sa campagne

20 numéros/an

+ le guide SudArbo® et les livrets  
melon et asperge

### Notre offre 2024 exploitant agricole !

- ✓ Rationnez et optimisez vos stratégies  
d'intervention sur les cultures fruitières et  
légumières
- ✓ A partir de **57 € TTC/an** (T.V.A à 5,5%)  
1 mercredi sur 2, 1<sup>er</sup> numéro le 10 janvier

#### Votre contact

Priscilia DUMAY

Priscilia.dumay@herault.chambagri.fr

04 67 20 88 32

# Performance Fruits & Légumes®

Le bon outil pour vous accompagner dans vos décisions !

**Parce qu'aucune campagne ne se ressemble, le bulletin Performance Fruits & Légumes® vous apporte le meilleur accompagnement possible face aux risques sanitaires.**



Deux fois par mois, les conseillers et leurs partenaires (Organisations de Producteurs, CETA, Chambres d'agriculture, station d'expérimentation Sud Expé et ADVAH) effectuent des observations sur des parcelles de référence et élaborent en commun un bulletin (en complément du BSV, Bulletin de Santé du Végétal).

Respectant les aspects réglementaires, ce bulletin vous permet de décider de l'opportunité d'intervenir pour protéger vos cultures de melon, asperge, pommier, poirier, pêcher, abricotier et cerisier.

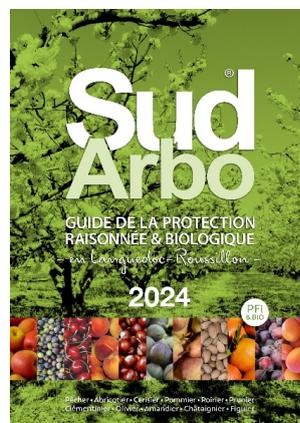
Les préconisations sont adaptées aux certifications environnementales HVE et Agriculture Biologique.



Avec la participation du Conseil Départemental de l'Hérault, vous disposez de données agrométéo et de conseils d'irrigation.

## Abonnement : 57 € TTC/an

Pour tout abonnement  
avant le 31 janvier 2024,  
recevez gratuitement  
le Guide SudArbo® 2024



Retrouvez le bulletin d'abonnement, des exemples de bulletins et le bilan phytosanitaire 2022 sur notre site [www.herault.chambre-agriculture.fr](http://www.herault.chambre-agriculture.fr)

**Date limite d'abonnement : 31 janvier 2024**

N° SIRET :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Société, organisme \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

(Ecrire en majuscules pour éviter toute erreur)

Vous êtes :  agriculteur à titre principal  agriculteur à titre secondaire  
 cotisant de solidarité  retraité avec parcelle de subsistance

Je m'abonne à **Performance Fruits & Légumes®** (entourez le tarif ci-dessous) :

Il est possible de s'abonner à la fois aux 2 bulletins Performance

Tarifs 2024	Exploitant agricole	
	Performance Fruits & Légumes® seulement	Performance Fruits & Légumes® et Performance Vigne®
E-mail	54,03 € HT soit <b>57 € TTC</b>	Nous contacter
Courrier	98,58 € HT soit <b>104 € TTC</b>	Nous contacter

Je souhaite recevoir (cochez les cases correspondantes) :

- Le Guide SudArbo® de protection raisonnée et biologique des vergers
- Les Fiches de protection : asperge  melon

Règlement par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Hérault à la souscription de l'abonnement ou par virement.

Adresse postale : Chambre d'agriculture de l'Hérault – Service abonnement Performance Fruits & Légumes®

Maison des agriculteurs A – Mas de Saporta - CS 10010 – 34875 LATTES CEDEX.

Une **facture acquittée** vous sera adressée.

Fait à ..... le .....

**Signature de la responsable  
de rédaction**

**Signature de l'abonné**



**Hélène SUZOR**



# Conditions générales de vente

## Conditions générales :

- La Chambre d'agriculture ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée par le bénéficiaire des conseils ou documents fournis.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorable des instances citées ci-avant.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Montpellier sera seul compétent pour régler le litige.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf avec votre accord.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou de communication des résultats obtenus suite à la prestation, sans mentionner aucune information nominative.
- La Chambre d'agriculture de l'Hérault est titulaire d'un contrat d'assurance n° 12083436 Q/5009 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

## Conditions de réalisation :

- Le contrat sera résilié de plein droit si la prestation n'a pas débuté 12 mois après la date de signature.
- Toute prestation débutée et interrompue par le bénéficiaire sera facturée en fonction du travail réalisé sur la base tarifaire de la Chambre d'agriculture.
- Dans le cas où la prestation ne pourrait être réalisée par la Chambre d'agriculture selon les termes du contrat pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation par exemple), la Chambre d'agriculture s'engage à vous en informer le plus tôt possible et dans le cas d'interruption de la prestation, seul le temps passé vous sera facturé sur la base tarifaire de la Chambre d'agriculture.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et les textes d'application en vigueur.
- La Chambre d'agriculture respecte un code éthique consultable sur son site internet ou envoyé sur demande.

## Conditions de règlement :

- Sauf dispositions particulières, nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception.
- Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, cela sera précisé dans les conditions particulières.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé.

## Données personnelles :

- Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire et nécessaires à la gestion de votre abonnement sont traitées par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, responsable de traitement. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs des services en charge de la prestation et de la facturation. La durée de conservation de vos données est liée à nos délais de conservation en cas de contrôle et à nos obligations d'archivage en tant qu'organisme public. Conformément à la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser au Délégué à la protection des données (DPO) de la Chambre d'agriculture de l'Hérault par mail : [dpo@herault.chambagri.fr](mailto:dpo@herault.chambagri.fr).



Service abonnés **Performance Fruits & Légumes®** - Chambre d'agriculture de l'Hérault

Maison des Agriculteurs - Mas de Saporta - CS 10010 - 34875 Lattes cedex

☎ 04 67 20 88 00 📠 04 67 20 88 95 - email : [performancef@herault.chambagri.fr](mailto:performancef@herault.chambagri.fr)

*La Chambre d'agriculture de l'Hérault est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.*

SUP GSC ENR 6-1 v14 (Bull abt PFL 2023)